



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Points 134 et 69 a) de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Promotion et protection des droits de l'homme :  
application des instruments relatifs aux droits de l'homme

## Comité des droits de l'homme

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/68/L.31/Rev.1](#)

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Ken Siah (Singapour)

1. À ses 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 18 et 27 décembre 2013, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/68/15](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/68/L.31/Rev.1](#). À la 25<sup>e</sup> séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant de ce comité ([A/68/7/Add.20](#)). La Commission était saisie du projet de décision ([A/C.5/68/L.12](#), sect. B) déposé par le Président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Ghana (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Cinquième Commission sur cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques de ces séances ([A/C.5/68/SR.25](#) et 26).

#### Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup> la Cinquième Commission a décidé

---

<sup>1</sup> [A/C.5/68/15](#).

<sup>2</sup> [A/68/7/Add.20](#).



d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/68/L.31/Rev.1](#), des ressources supplémentaires d'un montant net de 1 501 100 dollars seront nécessaires, ce montant se répartissant comme suit : 1 063 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 432 900 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme) et 4 900 dollars du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 au chapitre 26F [Administration (Genève)], imputés sur le fonds de réserve. Un montant supplémentaire de 33 200 dollars serait nécessaire au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

---